

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du mercredi 27 mars 2019 à 20h00  
En mairie de La Tour de Salvagny

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019  
Président : Gilles PILLON  
Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 27

Compte-rendu affiché le : 04 avril 2019  
Secrétaire de séance : Dominique DUPASQUIER

### **Membres présents à la séance :**

Gilles PILLON, Gilles RUME, Jacques DEBORD, Sylviane MALEYSSON-SERRAILLE, Malika VERLIÈRE, Bernard PONCET, Marcelle APARICIO, Françoise HILBRUNNER, Dominique DUPASQUIER, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Jocelyne BÉNOZILLO, Xavier HEBERARD, Pascal DESSEIGNE, Claire AUTRÉAU, Françoise LESCURE, Edith VIALLET, Jean Philippe JAL, Isabelle VAN DER SCHOTT, Jean-Claude CHAROY, Thérèse ZENGA, Robert CASSARD

### **Membres absents représentés :**

Sylvère HOUDEAU donne pouvoir à Jacky DEBORD  
Alain MOREL donne pouvoir à Pierre PERRUCHOT De La BUSSIERE  
Keevin CHASSIGNOL donne pouvoir à Gilles PILLON

### **Membres absents excusés**

Sandy DUMAS  
Annick MIDY  
Géraldine GENIN

Le Maire ouvre la séance à 20h00. Il souhaite dans un premier temps présenter à l'assemblée le nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Olivier DENIS. Gilles PILLON informe ensuite le conseil que dans un courrier daté du 19 mars 2019, posté le 21 mars en tarif lent et reçu en mairie le 25 mars 2019, Jacques COCHE annonce sa démission en tant que membre du conseil municipal. Au vue de cette information, Madame Sandy DUMAS étant la suivante sur la liste, elle est donc déclarée conseillère municipale mais ne siège pas aujourd'hui puisque la convocation du Conseil du jour a été envoyée avant la réception du courrier de Monsieur Jacques COCHE.

---

### **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

---

Dominique DUPASQUIER est désignée secrétaire de séance.

---

### **Approbation du compte rendu de la séance publique du 14 février 2019**

---

Le compte rendu de la séance publique du 14 février 2019 est adopté à l'unanimité.

---

### **Rapport N° 01-27/03/2019 Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales**

---

Gilles PILLON présente le rapport.

Il s'agit des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire par le Conseil municipal en début de mandat.

## **I. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES**

### **NOUVEAUX MARCHÉS**

#### **➤ Déclaration sans suite du lot 7 Menuiseries Intérieures Bois Bâtiments du Parc**

**DC-M-28/02/2019-02** : Déclaration sans suite du lot n°7 Menuiseries Intérieures Bois du Marché de réhabilitation des bâtiments du Parc suite à la consultation lancée le 29 janvier 2019.

#### **➤ Fourniture et pose d'une tyrolienne au Parc de l'Hippodrome**

**DC-M-11/03/2019-03** : signature d'un marché avec le groupement d'entreprises KOMPAN SAS pour la fourniture et pose d'une tyrolienne double pour un montant de 51 590, 00 € HT soit 61 908, 00 TTC.

## **II. CASES AU COLUMBARIUM ET CONCESSIONS AU CIMETIÈRE**

| <b>N° de la décision</b> | <b>Type de décision</b>      | <b>Bénéficiaire</b>                    | <b>Tarif - durée</b> |
|--------------------------|------------------------------|--|----------------------|
| DC-C-01/02/2019-04       | Achat de concession          | M. Stéphane JOURNY                     | 264 € - 15 ans       |
| DC-C-11/02/2019-05       | Renouvellement de concession | Mme Odette GERMAIN                     | 360 € - 15 ans       |
| DC-C-16/02/2019-06       | Renouvellement de concession | Mr Et Mme HEBERARD François et Régine  | 720 € - 15 ans       |
| DC-C-19/02/2019-07       | Achat de case au columbarium | Mr et Mme GAUTHIER Gérard et Maryvonne | 438 € - 15 ans       |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

---

---

### **Rapport N° 02-27/03/2019**

#### **Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n° 3 au marché du lot n°2 – Fourniture de chaleur pour la chaudière à bois du Parc de l'hippodrome et conduite et petit entretien des installations thermiques de divers bâtiments communaux avec la Société ENGIE COFELY**

---

---

Bernard PONCET présente le rapport.

Par délibération en date du 27 septembre 2016, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer les marchés pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la commune pour une durée de 4 années.

Le lot n° 2 – Fourniture de chaleur pour la chaudière à bois du Parc de l'hippodrome et conduite et petit entretien des installations thermiques de divers bâtiments communaux avait été attribué à la Société ENGIE COFELY, pour un montant annuel de 61 726,30 € HT, soit 74 071,56 € TTC (TVA à 20 %).

Suite à l'avenant N°2 qui s'élevait à 480,00 € HT soit 576,00 € TTC, le montant annuel du marché s'élevait à 62 206,30 €, soit 74 647,56 € TTC.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la maintenance de la GTC WITT de la Maison de la Tour (2 visites par an).

Le montant du présent avenant s'élève à 1 664,00 € HT soit 1 996,80 € TTC, et le nouveau montant annuel du marché s'élève à 63 870,30 €, soit 76 644,36 € TTC. Le pourcentage d'écart introduit par cet avenant est de 3 %.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché du lot n°2.

---

---

**Rapport N° 03-27/03/2019**  
**Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières sur l'année**  
**2018**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

L'article L 2241-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectuées par les Communes de plus de 3 500 habitants doivent être inscrites tous les ans sur un tableau annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été décidées pendant l'exercice budgétaire retracé, soit l'année 2017. La date à prendre en compte n'est pas celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement, mais celle de l'échange du consentement sur la chose et le prix.

Ce bilan concerne toutes les mutations : ventes, cessions d'usufruit et nue-propiété, échanges avec ou sans soulte, donations, legs, baux à construction ou à réhabilitation.

Il porte également sur les acquisitions ou cessions effectuées par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la Commune dans le cadre d'une convention conclue avec elle

(ex : concession d'aménagement, convention d'acquisition foncière).

◆ **Acquisitions 2018 :**

- Néant

◆ **Cessions 2018:**

- Cession d'un tènement immobilier sis 3 rue de Lyon cadastré section AM 226 d'une surface de 374 m<sup>2</sup>, au prix de 320 000 €, frais annexes en sus (délibération n° DB-26/02/2018-02).
- Cession d'une parcelle de terrain de 6 745 m<sup>2</sup> à détacher de deux parcelles cadastrées AV 108 et AV 79 d'une surface de 20 580 m<sup>2</sup> pour un prix net de 1 300 000 €, frais annexes en sus (délibération n° DB-26/02/2018-03).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018.

---

---

**Rapport N° 04-27/03/2019**  
**Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2018**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Le compte de gestion est le document comptable établi par le Receveur municipal. Il doit être conforme au compte administratif présenté par le Maire puisqu'il traite des mêmes opérations comptables. Les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « locaux » 2018 étant conformes aux comptes administratifs, il vous est proposé leur adoption.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les comptes de gestion de l'exercice 2018.

---

---

**Rapport N° 05-27/03/2019**  
**Adoption des comptes administratifs du budget principal et**  
**du budget annexe « locaux » de l'exercice 2018**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Cette année 2018 a vu le budget de notre commune profondément marqué par deux événements majeurs. Tout d'abord seule notre commune perçoit désormais la totalité des redevances du Casino Le Lyon Vert, à charge pour elle de reverser la quote-part à la commune de Charbonnières selon les termes de la convention signée par les deux communes.

De plus, nous n'avons perçu cette année aucune somme au titre des droits de mutation dès lors que la commune n'est plus classée station de tourisme au titre de la nouvelle loi sur le tourisme. En effet seules les communes de plus de 5 000 habitants ou qui sont considérées comme station de tourisme peuvent percevoir directement leurs droits de mutation. Dans le cas contraire, à charge pour la collectivité territoriale (pour nous la Métropole) de restituer cette somme aux communes concernées selon les règles qu'elle aura défini. Par contre La Métropole ne versera à la commune les droits de mutation perçus par elle pour la première fois en 2018 qu'en 2019. Pour mémoire, le montant perçu directement par la commune était de 324 000 € en 2017. Année blanche donc pour nous en 2018.

Nos recettes de fonctionnement s'élèvent cette année à 6 934 447 €, auxquelles il convient d'ajouter 451 145 € provenant de la liquidation de la trésorerie du SIRISH (syndicat qui redistribuait les redevances du Casino). Le BP avait estimé ces recettes à 7 082 000 €.

A périmètre constant (corrigé du montant du reversement à Charbonnières-Les-Bains, nos recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 277 000 € pour un montant de 5 408 000 € en 2017 (soit une baisse de 2.4 %) suite à non perception de droits de mutation en 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 6 750 708 € à comparer à 7 078 000 € (hors dépenses imprévues) prévues au BP. Les dépenses hors reversement à Charbonnières s'élèvent à la somme de 4 781 000 € contre 4 843 000 € en 2017 soit une baisse de 1.3 %.

Notre Capacité d'Autofinancement qui représente nos investissements de demain s'élève cette année à 1 509 000 €, dont 203 000 € de recettes exceptionnelles (trésorerie du SIRISH). Pour rappel notre CAF 2017 s'élevait à 1 636 000 €. Même si elle demeure très conséquente, à hauteur de près de 3.5 fois la CAF d'une commune de même strate, il faut toutefois constater que notre CAF s'effrite structurellement depuis quelques années.

## ❖ BUDGET PRINCIPAL

**1. Des recettes de fonctionnement de 6 934 447 €**, en hausse de 5,6 % par rapport à 2017, hors reversement à la commune de Charbonnières les Bains.

Le chapitre 013 "Atténuations de charges" correspond principalement aux remboursements sur rémunération du personnel absent (mise à disposition, décharges syndicales et maladie) pour 44 682 € ainsi que la participation des agents à l'achat des tickets restaurants pour 19 417 €. Ce chapitre s'est élevé à la somme de 64 805 € contre 49 964 € en 2017 et 48 K€ au BP 2018.

Le chapitre 70 " produits des services, du domaine et ventes" s'élève à 152 508 € contre 130 K€ au BP et 171 412 € en 2017. Ce chapitre se répartit entre des redevances des familles pour le Centre Aéré, l'EAJE pour 82 347 €, les redevances pour le restaurant scolaire pour 10 286 €. Enfin la production énergétique (panneaux solaires halle et bâtiment de l'Eco Centre) est légèrement inférieure au budget à 15 322 € contre 20 K€ en 2017.

Le chapitre 73 "Impôts et taxes" s'élève à 5 972 257 € en hausse de 28 % sur 2017 dont 1 767 013.69 € au titre des impôts et taxes et de 4 205 243.46 € au titre des redevances du Casino du Lyon Vert.

Le montant des impôts locaux s'élève à 1 515 592 € contre 1 482 K€ en 2017 soit une hausse de 2 % sur un an. La dotation de solidarité communautaire est stable à 53 K€. La taxe sur l'électricité à 116 396 € est en baisse de 3 % sur l'année précédente. Enfin, le plus notable est l'absence quasi-totale des droits de mutation (11 515 €) comme évoqué plus haut. Pourtant le nombre important de parcellisations et les transactions immobilières en général montre que notre commune constitue un centre d'attractivité significatif.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève 321 428 € stable sur un an. Cette année encore s'affiche un net recul de la Dotation Globale de Fonctionnement à 24 690 € contre 59 K€ en 2017. Des compensations de l'Etat à 66 469 € contre 58 K€ en 2017, une participation de la Caisse d'Allocations Familiales (EAJE, RAM) à 182 034 € contre 189 K€ en 2017 marquent les autres postes de ce chapitre.

Le chapitre 75 "Autres produits de gestion courante" regroupe les loyers et charges des logements communaux à hauteur de 202 231.98 € ainsi que l'excédent du budget annexe locaux pour 138 161 €. Ce chapitre est légèrement supérieur aux prévisions à 340 392 € contre 330 161 € au BP 2018.

Enfin un poste exceptionnel pour 82 717 € dont 79 K€ de remboursement de Charbonnières sur un trop perçu de l'Etat en début d'année au titre du reversement du Casino et qui a dû être remboursé au cours de l'année 2018.

## **2. Des dépenses de fonctionnement de 6 750 708 €.**

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui excluent les dotations aux amortissements qui ne sont que des écritures d'ordre (668 271 € pour 2018) se sont élevées à 6 082 437 € soit une baisse de 2.8 % sur 2017 (pourcentage calculé hors reversement à Charbonnières Les Bains).

Les charges à caractère général s'élèvent à 3 527 917 € intégrant un reversement de 1 970 254 €. A périmètre égal, sans ce reversement, les dépenses à caractère général se sont élevées à 1 557 663 € soit une baisse de 6.3 % sur le CA 2017. Dans le détail, il convient de noter le poste fluides (électricité, gaz, bois..) à 225 036 € en baisse de 7.7 % par rapport à 2017 et en baisse de 14 % sur le budget. Il est en effet difficile d'estimer avec précision ces dépenses qui dépendent en grande partie des conditions climatiques. Cependant nous pouvons noter que les mesures prises pour réduire notre consommation d'énergie commencent sans doute à porter leurs fruits.

En ce qui concerne les achats pour l'EAJE, le Centre Aéré (repas...), notre contribution au restaurant scolaire (127 K€ pour l'année), les fournitures scolaires et surtout le coût de la Délégation de Service Public en faveur de l'association Alpha 3 A pour 124 K€ sur 2018, le tout s'élève à 303 373 € contre 247 578 € en 2017 et 315 K€ au BP. La différence sur 2017 est bien sûr le coût de la gestion du centre aéré et des activités périscolaires en année pleine (124 K€ contre 51 K€ en 2017).

Nous enregistrons une hausse sensible sur le poste des petits équipements et fournitures diverses qui s'établit à 80 615 €, contre 59 478 € en 2017 et 59 000 € au BP. En cause le fleurissement du rond-point du Casino qui incombe désormais à la commune depuis que nous percevons seuls les redevances du Lyon Vert. Ce montant s'élève à 20 K€ en 2018.

Les services extérieurs, à 951 485 € en 2018 ont connu une baisse sensible par rapport à 2017 (- 14.3 %). Cette baisse importante est due essentiellement à des dépenses exceptionnelles exécutées en 2017, tels des travaux d'égavage, débroussaillage, et autres espaces verts (15 K€ en moins) ou des travaux de désamiantage du toit de l'Ecole de Musique et au Cimetière (23 K€) des travaux dans les logements communaux (12 K€) ou la réfection de la clôture à l'hippodrome (13 K€). Ainsi l'ensemble des frais d'entretien de nos bâtiments, terrains et espaces verts est ressorti à 252 029 € en 2018 contre 352 722 € en 2017.

Le poste Locations mobilières et charges locatives regroupe principalement les frais d'hébergement des serveurs de la Mairie ou la location des copieurs (le tout pour 50 K€) Ce poste s'élève à 104 796 € contre 122 368 € en 2017.

Le poste des contrats de prestation et de maintenance en hausse à 131 999 € contre 113 K€ en 2017 en raison du coût plus élevé de la maintenance des extincteurs, des copieurs ou de la chaufferie bois.

Un poste transports en baisse à 81 838 € de 13.2 % sur 2017. Le Sytral, qui exploite la ligne de la navette S2 nous avait facturé à tort près de 18 K€ en trop en 2017.

Le poste de nettoyage des locaux est relativement stable à 51 034 € contre 54 K€ en 2017.

En baisse le poste des Honoraires qui a vu certaines dépenses 2017 non reconduites en 2018, tels les frais pour la DSP du périscolaire (10 K€) ou de la DSP du Casino (4 K€), ou par exemple des missions de remplacement en diminution (10 K€ en moins), ou certaines dépenses liées à des contentieux d'urbanisme. Ce poste clôture à 31 472 € contre 84 K€ en 2017.

Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à 1 623 460 €, en hausse de 1.4 % par rapport au CA 2017. Si nous tenons compte du poste Atténuation des charges qui se trouve en recettes et qui vient minorer les charges de personnel, la masse salariale nette s'élève à 1 558 655 €, contre 1 550 780 € en 2017. Nous constatons donc une stabilité des charges de personnel d'une année sur l'autre (+0.7%).

Les charges de personnel représentent donc 38 % de nos dépenses de fonctionnement (hors reversement à Charbonnières Les Bains). Or la moyenne pour les communes françaises de moins de 10000 habitants est plutôt à 48 % (chiffres DGCL 2016) ou à 52 % (2016) pour notre strate de population.

Enfin, en ce qui concerne les Autres charges de gestion courante (chapitre 65), nous pouvons relever une baisse importante d'un exercice sur l'autre. 2018 se clôture à 769 801 € contre 814 963 € en 2017 et en baisse également sur le BP (808 000 €). Les indemnités des élus ont globalement baissé à 105 205 € contre 142 K€ en 2017 et ce depuis que notre commune n'est plus classée station de tourisme. D'autre part, cette année nous n'avons pas eu à passer des charges pour créances irrécouvrables.

Les Subventions sont stables à 249 648 € contre 248 717 € en 2017, signe de l'engagement de la municipalité à maintenir son aide financière aux associations et à leurs bénévoles

Enfin un poste de contributions aux syndicats en hausse à 382 128 € contre 370 228 € en 2017 en raison d'une participation plus importante au titre de la piscine intercommunale à 63 K€ contre 50 K€ en 2017 pour remettre à niveau la trésorerie du syndicat.

Le résultat de clôture de l'année 2018 est donc de 934 885,37 €. Il se compose du résultat reporté de 2017 de 414 965,58 €, de l'excédent de fonctionnement 2018 pour 183 739,46 € et du versement du solde de la trésorerie du SIRISH pour 451 145,91 €. Même si les efforts de gestion permanents nous ont permis de rester sur des niveaux élevés, il nous faut absolument rester vigilant pour maintenir notre excellente santé financière.

3. Les recettes d'investissement de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 250 880 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2017 représente 414 965 €, le produit du Fonds de Compensation de la TVA et la Taxe Locale d'Equipement est de 161 819 €. La troisième source significative étant représentée par la dotation aux amortissements de 668 271 €

4. Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent, quant à elles, à 1 140 211 €. Ces dépenses concernent essentiellement les travaux d'amélioration et les acquisitions pour 360 431,52 €, les subventions de logements sociaux pour 310 100 € et les nouveaux projets pour 457 213,52 € dont 72 215 € de frais d'étude pour la rénovation des tribunes.

Enfin, notre Capacité d'Auto Financement (CAF) s'élève cette année à 1 509 K€, contre 1 636 K€ en 2017. Elle correspond à l'Excédent de Fonctionnement 2018 pour 293 K€, au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) pour 162 K€, de la Dotation aux Amortissements pour 668 K€ et de l'Excédent de Fonctionnement et la Dotation aux amortissements des Locaux pour 183 K€. Cette CAF correspond à notre Epargne Brute. L'Epargne Nette quant à elle représente l'Epargne Brute moins les remboursements de notre dette. Dans notre cas et en l'absence de dette, les deux sont identiques.

Cette CAF correspond à nos investissements des prochaines années, et est donc le véritable baromètre de la santé financière de notre commune.

Les résultats de l'exercice et de clôture 2018 pour le Budget Principal sont les suivants :

|   | <b>Section<br/>d'investissement</b> | <b>Section de<br/>fonctionnement</b> | <b>Total</b>   |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| • Résultat de clôture au 31.12.2017   | 2 433 450,38 €                      | 714 965,58 €                         | 3 148 415,96 € |
| • Affectation du résultat de l'exercice 2017                                | 0,00 €                              | 414 965,58 €                         | 414 965,58 €   |
| • Recettes de l'exercice 2018   | 1 250 879,85 €                      | 6 934 447,89 €                       | 8 185 327,74 € |
| • Dépenses de l'exercice 2018   | 1 140 211,38 €                      | 6 750 708,43 €                       | 7 890 919,81 € |
| • Solde d'exécution de l'exercice 2018                                      | 110 668,47 €                        | 183 739,46 €                         | 294 407,93 €   |
| • Résultat de l'exercice 2018   | 110 668,47 €                        | 634 885,37 €                         | 745 553,84 €   |
| • Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire | 0,00 €                              | 451 145,91 €                         | 451 145,91 €   |
| • Résultat de clôture au 31.12.2018   | 2 544 118,85 €                      | 934 885,37 €                         | 3 479 004,22 € |

## ❖ BUDGET ANNEXE LOCAUX

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice se sont élevées à la somme de 342 598 €. Elles regroupent les loyers de nos commerces (191 347 €), le remboursement des charges locatives (13 089 €), ainsi que le résultat 2017 reporté pour 138 161 €. Sans ce report, les recettes seraient de 204 437 €

Les dépenses s'élèvent à 274 164 €, dont 115 571 € de dotations aux amortissements et 138 695 € d'opérations d'ordre. Les dépenses réelles de l'exercice sont donc de 20 431 €, correspondant aux charges d'entretien et de copropriété.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 116 889 €. Elles sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 115 571 €.

Les dépenses d'investissement sur l'exercice 2018 se sont élevées à 2 880 €.

Les résultats de l'exercice et de clôture 2018 pour le budget annexe "locaux" sont les suivants :

|  | <b>Section<br/>d'investissement</b> | <b>Section de<br/>fonctionnement</b> | <b>Total</b>   |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Résultat de clôture au 31.12. 2017         | 1 712 984,58 €                      | 138 161,02 €                         | 1 851 145,60 € |
| Affectation du résultat de l'exercice 2017 | 0,00 €                              | 138 161,02 €                         | 138 161,02 €   |
| Recettes de l'exercice 2018                | 116 889,49 €                        | 204 437,10 €                         | 321 326,59 €   |
| Dépenses de l'exercice 2018                | 2 880,66 €                          | 274 165,85 €                         | 277 046,51 €   |
| Solde d'exécution de l'exercice 2018       | 114 008,83 €                        | -69 728,75 €                         | 44 280,08 €    |

A titre d'information, il vous est livré ci-dessous un ensemble de ratios financiers propres à la commune et en comparaison à sa strate de population (3 500 à 5 000 habitants) au niveau national.

A noter que ces chiffres tiennent compte du fait que nous percevons désormais la totalité des redevances du Casino Le Lyon Vert ce qui augmente sensiblement nos recettes de fonctionnement ainsi que le montant du reversement à Charbonnières Les Bains qui lui augmente de fait nos dépenses de fonctionnement.

Le 1<sup>er</sup> ratio indique la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Au-delà de 100 % nous serions obligés de recourir à l'emprunt pour les financer. Les dépenses réelles de fonctionnement étant les dépenses totales moins les dotations aux amortissements. Les recettes réelles sont pour nous la totalité de nos recettes de fonctionnement.

Le 7<sup>ème</sup> ratio reprend la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat et en constante diminution depuis quelques années.

Afin de rendre le tableau lisible par rapport aux années précédentes, nous pouvons noter qu'à périmètre équivalent, le 1<sup>er</sup> ratio 2018 serait égal à 78 % (contre 84 %), le 2<sup>ème</sup> à 1256 € (contre 1725 €), le 3<sup>ème</sup> à 979 € (contre 1448 €), le 4<sup>ème</sup> à 39 % (contre 27 %)



## RATIOS DIVERS

|   | 2016   | 2017   | 2018   | Moyenne Strate<br>2016/hab |
|---|--------|--------|--------|----------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement | 74 %   | 79 %   | 84 %   | 90.3 %                     |
| RRF/habitants   | 1328 € | 1288 € | 1725 € | 1020 €                     |
| DRF/habitants   | 978 €  | 1007 € | 1448 € | 839 €                      |
| Frais Personnel/DRF   | 40 %   | 38 %   | 27 %   | 52,3 %                     |
| Encours Dette   |        | 0      | 0      | 795 €                      |
| Produit Impositions directes/pop  |        | 356 €  | 358 €  | 464 €                      |
| Dépenses Equipement /pop  | 400 €  | 828 €  | 197 €  | 262 €                      |
| Dépenses Equipem/RRF  | 29 %   | 61 %   | 11,4 % | 23.7 %                     |
| DGF/habitants   | 38 €   | 14 €   | 6 €    | 161 €                      |

Gilles Pillon se retire pour le vote.

Le Maire s'étant retiré, Pierre PERRUCHOT De La Bussière prend la présidence de la séance et fait procéder au vote des comptes administratifs 2018.

Pour le vote du compte administratif 2018 de la commune :

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2018.

Pour le compte administratif 2018 annexe locaux :

- Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe "locaux" tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2018.

Gilles PILLON reprend la présidence de la séance.

---



---

### Rapport N° 06-27/03/2019 Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal

---



---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Après le vote des comptes administratifs, il convient de procéder à l'affectation des résultats pour les excédents constatés à la section de fonctionnement pour chacun des budgets. Le résultat peut être affecté soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité à l'apurement d'un déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur), à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision du Conseil municipal, en

excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Pour le budget principal, le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2018 sur la section de fonctionnement est de 934 885,37 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat en partie en section de fonctionnement au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 390 000 € et en partie en section d'investissement du budget principal au chapitre 10 – article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour un montant de 544 885,37 €.

---

---

**Rapport N° 07-27/03/2019**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe**  
**« locaux »**

---

---

Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2018 sur la section de fonctionnement est excédentaire de 68 432,27 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de reprendre le résultat de l'exercice 2018 soit 68 432,27 € sur la section de fonctionnement au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

---

---

**Rapport N° 08-27/03/2019**  
**Vote des budgets primitifs 2019**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Au début de cette mandature, certains engagements avaient été fortement priorisés, et rappelés lors de chaque débat d'Orientation Budgétaire. Celui présenté en janvier 2019 n'a pas fait exception à la règle, puisqu'il avait été proposé à nouveau de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux et pouvoir ainsi maintenir ceux-ci parmi les plus bas de la Métropole, de ne pas fiscaliser la contribution aux syndicats, contrairement à la plupart des communes, et de préserver l'avenir de notre commune en ne contractant aucun endettement.

Même si notre commune dispose d'un budget de fonctionnement conséquent grâce aux revenus du Casino Le Lyon Vert, il nous faut malgré tout rester prudent dans notre gestion et continuer à projeter notre village dans l'avenir, et ce en préservant ses capacités d'investissement, en continuant à entretenir notre patrimoine communal, et enfin tout en maintenant une qualité de vie très appréciable à nos concitoyens

Les Recettes de Fonctionnement du budget principal ont ainsi été prévues à 7 459 946 €, en hausse de 7.58 % sur le CA 2018 et de + 1.9 % hors excédents reportés, avec 4 505 000 € de redevances prévues du Casino. Hors excédents reportés de 2018 de 390 K€, les recettes devraient s'élever à 7 070 K€

Les Dépenses de Fonctionnement sont budgétées à 7 459 946 € dont 2 042 000 € prévus en réversion à la ville de Charbonnières Les Bains conformément à la convention signée entre les deux communes pour la clé de répartition des redevances des jeux.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements s'élèvent à 6 673 720.24 € en baisse de 2 % par rapport au BP 2018.

Ainsi l'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de 72 K€ (7 K€ en 2018).

Notre capacité d'Autofinancement devrait se situer cette année encore au-delà du million d'€, à 1 327 000 € prévu, ce qui ajouté à notre trésorerie de plus de 5 millions d'€ permet d'assurer le financement de nos investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Nous poursuivrons donc notre politique d'investissement déterminée permettant d'offrir de meilleurs services et de préserver la qualité de notre patrimoine. Ainsi, 2019 verra le début des travaux de rénovation des tribunes et de la salle du pesage au parc de l'hippodrome, la poursuite de l'étude sur la rénovation du Restaurant Scolaire et de l'EAJE, avec un début des travaux prévus en 2020, le changement des candélabres avenue du Casino et avenue de l'hippodrome ou la finalisation d'un réseau de vidéo protection au sein de notre village.

Enfin, nous maintiendrons notre politique foncière active en essayant de créer les opportunités et d'en profiter tant dans le développement économique que social, tel que nous l'avons développé en 2018.

## **A) BUDGET PRINCIPAL 2019**

### **1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **- Atténuation des charges**

Ce poste concerne essentiellement le remboursement du salaire des membres du personnel absent (maladies, mise à disposition, décharges syndicales). Depuis 2015, il comprend, en outre, la prise en compte de la part payée par les employés municipaux sur les tickets restaurant. Ce poste a été ainsi budgété à 48 000 €, soit au même niveau qu'au BP 2018, tenant aussi compte du taux moyen d'absentéisme de ces dernières années qui reste très faible à moins de 2 % pour un taux moyen de 9 %.

#### **- Produits des services**

Ce poste correspond principalement aux règlements des parents pour l'EAJE (75 000 €) la redevance relative à la délégation de service publique pour la restauration scolaire (environ 9 000 €), le remboursement de la part d'Alpha 3A pour la partie nettoyage des locaux mis à leur disposition et qui est assuré par la commune (12 600 €) ou enfin le produit estimé des ventes de concession cimetière (6 000 €) ou les fruits des redevances d'occupation du domaine public (4 500 € estimés)

Ce poste, estimé à 135 600 € au BP contre 130 000 € au BP 2018.

#### **- Impôts et taxes**

Pour rappel, suite à un rapport de la Chambre Régionale des Comptes stipulant le Sirish "illégal", notre commune perçoit donc la totalité des redevances des jeux, dont le montant est estimé cette année à 4 505 000 €.

Par ailleurs, les impôts locaux ont été budgétés à 1 540 000 € pour 2019 contre 1 500 000 € au BP 2018 et 1 515 592 € réalisés en 2018 en tenant compte de la hausse de la base imposable décidée par l'Etat.

Les autres impôts et taxes ont été estimés à 416 857 €, contre 427 857 € au BP 2018 et 251 422 € au CA 2018. Nous devrions en effet percevoir cette année pour la première fois les droits de mutation reversés par la Métropole depuis que la commune n'est plus classée comme station de tourisme. Ce montant a été estimé à 180 K€ ce qui explique la différence entre le CA 18 et le BP 19. La Métropole ne nous a pas hélas encore communiqué le montant exact de cette redevance

Ce chapitre Impôts et Taxes s'élèverait globalement à 6 461 857 € en hausse de 8.2 % sur le CA 2018 et en baisse de 0.8% sur le BP 18.

**- Dotations et participations**

Ce chapitre est estimé en hausse cette année (+ 3.5 % sur le BP 2018) à 232 000 € contre 224 000 € au BP 2018. Nous ne devrions plus percevoir cette année de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la part de l'Etat (7 000 € au BP 18). Pour rappel, celle-ci s'élevait à 362 K€ en 2013 pour notre commune. L'essentiel de ce chapitre étant constitué désormais par les remboursements de la CAF à 170 000 €, budgété à + 10 000 € par rapport au BP 18 et par les compensations de l'Etat, estimé à 62 000 € contre 55 000 € au BP 18.

**- Autres produits**

Ce poste correspond aux revenus des locaux d'habitation des immeubles appartenant à la commune. Il est budgété à 192 000 € contre 330 K€ au CA 2018 avec 170 000 € de loyers et 22 000 € de remboursement de la taxe sur ordures ménagères par nos locataires, ainsi qu'aux provisions sur charges. L'année dernière figurait à ce poste un report du budget de fonctionnement des Locaux pour 138 161 € qui avait été remonté au Budget Principal.

| <b>Recettes réelles de Fonctionnement</b> | <b>BP 2018</b>      | <b>BP 2019</b>      |
|---|---------------------|---------------------|
| 013 Atténuation des charges               | 48 000,00           | 48 000,00           |
| 70 Produits des services                  | 130 000,00          | 135 600,00          |
| 73 Impôts et Taxes                        | 6 487 857,00        | 6 461 857,00        |
| 74 Dotations et Participations            | 224 000,00          | 232 000,00          |
| 75 Autres produits                        | 330 161,00          | 192 000,00          |
| 002 Excédent antérieur reporté            | 300 000,00          | 390 000,00          |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>7 520 018,00</b> | <b>7 459 457,00</b> |

| <b>Recettes d'ordre de Fonctionnement</b> | <b>BP 2018</b> | <b>BP 2019</b> |
|---|----------------|----------------|
| 042 Dotation aux amortissements           | 350,00         | 489,00         |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>350,00</b>  | <b>489,00</b>  |

|   |                     |                     |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b> | <b>7 520 368,00</b> | <b>7 459 946,00</b> |
|---|---------------------|---------------------|

Les recettes de fonctionnement 2019 sont budgétées en baisse de 0.8 % au BP 2018

**2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**- Charges à caractère général :**

Budgété 3 629 250 € avec intégration des 2 042 000 € de versement à la commune de Charbonnières Les Bains, ce chapitre est en baisse de 3.2 % sur le budget 2018 Ce chapitre regroupe principalement :

. Les achats pour 635 000 €, égal au BP 18. Ont été budgétées 20 000 € de fluides en moins (à 242 000 €) compte tenu de la baisse de consommation en 2018 (225 036 €) Une baisse de 5 000 € pour les achats affectés, estimés à 310 000 € pour 2019. Cette ligne regroupe majoritairement les redevances versées à Alpha 3 A (124 K€) et au Restaurant Scolaire (127 K€). 83 000 € ont été budgétés pour les petits équipements et fournitures (59 000 € au BP 2018

mais 80 615 € au CA 18) et ce pour tenir compte de la prise en charge depuis début 2018 du fleurissement du rond-point du Casino incombant désormais à notre commune.

. Les services extérieurs pour 927 550 €, en baisse de 2.5 % sur le CA 2018. L'année dernière nous avons eu à faire face à des dépenses importantes d'élagage et débroussaillage, ou de désamiantage (toit de l'Ecole de Musique et au cimetière) ou de démolition des 29 rue de Paris et 1 rue des Bergeonnes qui ne vont pas se reproduire cette année

Rentrent dans ce poste tout l'entretien et réparation des bâtiments et terrains communaux (274 K€), les contrats de prestation et de maintenance (chaufferie bois, ascenseurs, extincteurs..) pour 140 K€ les locations mobilières (photocopieurs, serveurs, chalets Noël in..) pour 108 K€ les assurances (21.5 K€).

Nous trouvons également dans ce poste les frais de nettoyage des locaux (53 000 € contre 57 K€ au BP 2018 et 51 K€ au CA 18), les transports (navette S2 ou le taxi pour les Séniors) estimé à 87 100 € (82 K€ au CA 2018). Présents également les frais pour la Tour En Bref (45 K€) ou les frais d'honoraires pour 37 300 € contre 43 K€ au BP 18 (contentieux et frais d'instruction d'urbanisme, missions de remplacement, conseils juridiques...).

#### - Charges de personnel

Des charges de personnel budgétées à 1 645 000 € en 2019 contre 1 635 000 € au BP 18 et 1 623 K€ au CA 18. A noter que ce poste représente 25 % de nos dépenses réelles de fonctionnement contre une moyenne de 52 % pour notre strate de population à l'échelon national.

#### - Atténuation des produits

Ce poste est évalué à 218 000 €, contre 168 400 € au BP 2018. Sont présents dans ce poste 68 000 € du fonds de péréquation, fonds constitué pour redistribuer certaines ressources des communes considérées comme étant les plus aisées au profit de celles considérées comme les plus démunies. 62.5 K€ nous avaient été prélevées en 2018. On retrouve également une DGF négative, estimée à 40 K€. En effet malgré le fait que l'enveloppe globale de la DGF n'a pas été modifiée par le gouvernement pour 2019, il est probable cependant que l'on subisse un changement dans la répartition entre communes.

#### - Autres charges de gestion :

A 785 000 € ce poste ressort en baisse de 2.8 % par rapport au BP 2018 (808 000 €).

Un poste de subventions à 253 000 € (250 K€ au BP 18 et 250 K€ au CA 18), stable d'une année sur l'autre, signe de notre volonté de maintenir notre aide aux associations locales. Un poste syndicats à 380 000 € contre 390 K€ au BP 18 et 382 au CA 18. Ce poste regroupe les dépenses d'investissement et d'entretien du réseau d'éclairage public (Sigerly pour 317.5 K€), les dépenses d'entretien de la piscine intercommunale (50 K€) et les dépenses du Sagyrc (gestion des cours d'eau pour 2.5 K€). Budgétées également dans ce poste des créances non recouvrables (en espérant ne pas en avoir besoin, pour 10 K€), les œuvres sociales pour le personnel pour 15 K€. Le montant des indemnités des élus est prévu à 110 K€, identiques au BP 2018.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Gilles PILLON apporte une précision concernant le CCAS. La recette principale du CCAS est le compte des Orphelins du Casino pour un montant d'environ 30 000€ dont 50 % étaient auparavant reversés au CCAS de Charbonnières-les Bains, Compte tenu de cette évolution, le CCAS a donc vu sa trésorerie augmenter et même avec les aides distribuées, la trésorerie reste à son niveau de fin 2017. La commune n'a donc pas besoin d'abonder le CCAS pendant au moins 2 ou 3 ans.

| <b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> | <b>BP 2018</b>      | <b>BP 2019</b>      |
|---|---------------------|---------------------|
| 011 Charges à caractère général           | 3 750 100,00        | 3 629 250,00        |
| 012 Charges Personnel                     | 1 635 000,00        | 1 645 000,00        |
| 014 Atténuation produits                  | 168 400,00          | 218 000,00          |
| 65 Autres charges de gestion              | 808 000,00          | 785 000,00          |
| 67 Charges exceptionnelles                | 7 000,00            | 7 000,00            |
| 022 Dépenses imprévues                    | 441 868,00          | 389 470,24          |
| <b>TOTAL des dépenses réelles</b>         | <b>6 810 368,00</b> | <b>6 673 720,24</b> |

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été budgétées à 6 673 720 €. A noter qu'à ce total s'ajoutent la dotation aux amortissements estimée à 714 225 € en 2019 et un excédent de fonctionnement de 72 000 €.

| <b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>  | <b>BP 2018</b>    | <b>BP 2019</b>    |
|--|-------------------|-------------------|
| 023 Virement à la section d'investissement | 0,00              | 72 000,00         |
| 042 Dotation aux amortissements            | 710 000,00        | 714 225,76        |
| <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>          | <b>710 000,00</b> | <b>786 225,76</b> |

|   |                     |                     |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b> | <b>7 520 368,00</b> | <b>7 459 946,00</b> |
|---|---------------------|---------------------|

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'équilibre donc avec les recettes à 7 459 946 €.

### 3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont le cumul de :

- l'excédent d'investissement reporté des exercices précédents pour 2 544 118 € (chapitre 001) ;
- du produit des cessions de terrains prévues en 2019 soit 2 250 000€ (chapitre 024), qui se décompose entre le terrain vendu pour la construction de l'EHPAD (1.3M€), le 3 rue de Lyon (320 K€), le 27-29 rue de Paris (630 K€). Cette dernière cession devant s'accompagner de la vente du 1 rue des Bergeonnes à LMH, mais nous n'avons pas encore délibéré sur le montant de la vente ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (544 885 €), du FCTVA, TLE et taxe d'aménagement pour 365 000 € (chapitre 10);
- la subvention de 39 000 € sollicitée à la Région pour l'installation de notre réseau de vidéo protection (chapitre 13);
- la constitution de cautions en cas de changement de locataire (1 500 €), (chapitre 16) ;
- l'excédent de fonctionnement de 72 000 € (chapitre 021) ;
- la dotation aux amortissements pour 714 225 €.

Le tout représente un total de 6 530 729 € pour 5 380 775 au BP 18 et 1 250 879 € au CA 2018.

#### 4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement nouvelles au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 983 528,94 € auxquelles il convient d'ajouter les restes à réaliser 2018 pour 475 201,04 € soit un total de 6 458 729,98 €. Les dépenses nouvelles comprennent une provision de 1 500 € pour prendre en compte un éventuel remboursement de caution en cas de changement de locataire (chapitre 16), 25 000 € de provision de frais d'étude et de licences (chapitre 20), 210 000 € pour les subventions d'équipement (chapitre 204), 2 738 221,36 € pour les travaux d'amélioration des projets futurs et les acquisitions éventuelles (chapitre 21), 258 500 € pour les travaux en cours sur l'exercice (vidéo protection, travaux de mise en conformité) (chapitre 23). Par ailleurs, le projet de restauration des tribunes et annexes (chapitre 201801) est budgété pour 2 670 000 € (coût travaux et maîtrise d'ouvrage). Il comporte notamment la réhabilitation de la salle du Pesage qui pourra rejoindre les salles d'activité pour les associations pour un budget prévisionnel de 550 K€, la création de sanitaires extérieurs pour 110 K€, la réhabilitation des deux buvettes et le ravalement du mur plein du Parc de l'Hippodrome pour près de 200 K€ et la remise aux normes de sécurité et la création d'un espace couvert associatif sous les Tribunes pour environ 1 300 K€, Est également budgété le projet réhabilitation du restaurant scolaire et de l'EAJE/RAM pour 240 000 € (frais d'étude et d'architecte) (chapitre 201802). Il convient de rajouter la dotation aux amortissements de subvention d'investissement (subvention terrain de foot synthétique) pour 489 € (chapitre 040).

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes à 6 530 729€.

| Recettes Réelles d'investissement |   | Crédits 2019        |
|-----------------------------------|---|---------------------|
| 001                               | Excédent d'investissement reporté                     | 2 544 118,85        |
| 024                               | Produits des cessions                                 | 2 250 000,00        |
| 10                                | Fonds d'investissement                                | 909 885,37          |
|                                   | <i>Dont : FCTVA – TLE</i>                             | 365 000,00          |
|                                   | <i>Dont : Excédents de fonctionnement capitalisés</i> | 544 885,37          |
| 13                                | Subventions d'investissement                          | 39 000,00           |
| 16                                | Dépôts et cautionnements                              | 1 500,00            |
| <b>Total des recettes réelles</b> |   | <b>5 744 504,22</b> |

| Recettes d'Ordre d'investissement          |  | Crédits 2019        |
|--|--|---------------------|
| 021  | Virement de la section de fonctionnement | 72 000,00           |
| 040  | Dotations aux amortissements             | 714 225,76          |
| <b>Total des recettes d'ordres</b>         |  | <b>786 225,76</b>   |
| <b>Total des recettes d'investissement</b> |  | <b>6 530 729,98</b> |

| Dépenses Réelles d'investissement        |   | Restes à réaliser 2018 | Crédits 2019        | Total 2019          |
|--|---|------------------------|---------------------|---------------------|
| 16                                       | Dépôts et cautionnements                  | 0,00                   | 1 500,00            | 1 500,00            |
| 20                                       | Immobilisations incorporelles             | 12 335,90              | 25 000,00           | 37 335,90           |
| 204                                      | Subventions d'équipement versées          | 150 000,00             | 210 000,00          | 360 000,00          |
| 21                                       | Immobilisations corporelles               | 88 181,42              | 2 578 039,94        | 2 738 221,36        |
| 23                                       | Travaux en cours                          | 13 508,74              | 258 500,00          | 272 008,74          |
| 201801                                   | Restauration tribunes et annexes          | 190 174,98             | 2 670 000,00        | 2 860 174,98        |
| 201802                                   | Réhabilitation restaurant scolaire + EAJE | 21 000,00              | 240 000,00          | 261 000,00          |
| <b>Total des dépenses réelles</b>        |   | <b>475 201,04</b>      | <b>5 983 039,94</b> | <b>6 458 240,98</b> |
| <b>Dépenses d'Ordre d'investissement</b> |   |                        |                     |                     |

|  |                              |                   |                     |                     |
|--|------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| 040  | Dotations aux amortissements | 0,00              | 489,00              | 489,00              |
| <b>Total des dépenses d'ordres</b>         |                              | <b>0,00</b>       | <b>489,00</b>       | <b>489,00</b>       |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> |                              | <b>475 201,04</b> | <b>5 983 528,94</b> | <b>6 530 729,98</b> |

## **B) BUDGET ANNEXE LOCAUX**

### **1) Fonctionnement**

. En recettes de fonctionnement, nous pourrions trouver le produit des charges locatives (13 000 € stables) et surtout le montant des locations commerciales et professionnelles dont la Commune est propriétaire, budgété 190 000 € stables par rapport au BP 2018. Se rajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 68 432,27 €

Les recettes s'élèveraient à 271 432,27 €.

. En dépenses de fonctionnement, nous trouvons pour 146 861,70 € les charges locatives, l'entretien et les réparations des bâtiments, ainsi que les taxes foncières. Cette ligne, importante comporte également l'excédent de fonctionnement qui viendra équilibrer le poste des recettes. 5 000 € pour les pertes sur créances irrécouvrables, en espérant ne pas en avoir besoin. A cela s'ajoute la Dotation aux amortissements (115 571,57 €).

La section de fonctionnement est équilibrée à 271 432,27 €.

### **2) Investissement**

. En recettes d'investissement nous retrouverons la dotation aux amortissements à 115 571,57 €, l'excédent d'investissement reporté pour 1 826 993,41 €, ainsi que les 5 000 € constitués de caution en cas d'arrivée de nouveaux locataires. Le total des recettes d'investissement est fixé à 1 947 564,98 €.

. En dépenses d'investissement, se trouveront 5 000 € qui correspondent au remboursement de caution en cas de départ de locataires. La différence permettant l'équilibre du budget s'élève à la somme de 1 942 564,98 €.

La section d'investissement est en équilibre à 1 947 564,98 € en progression sur le BP 2018 (1 838 K€).

| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                   | <b>RECETTES</b>                 |  | <b>DEPENSES</b>   |
|-----------------------|-------------------|---------------------------------|--|-------------------|
| 70 Produits domaine   | 13 000,00 €       | 011 Charges à caractère général |  | 146 861,70 €      |
| 75 Autres produits    | 190 000,00 €      | 65 Autres charges de gestion    |  | 7 000,00 €        |
| 002 Excédent reporté  | 68 432,27 €       | 67 Charges exceptionnelles      |  | 2 000,00 €        |
|                       |                   | 042 Dotation amortissements     |  | 115 571,57 €      |
| <b>TOTAL</b>          | <b>271 432,27</b> | <b>TOTAL</b>                    |  | <b>271 432,27</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b> |            | <b>RECETTES</b>       |  | <b>DEPENSES</b> |
|-----------------------|------------|-----------------------|--|-----------------|
| 16 Emprunts et dettes | 5 000,00 € | 16 Emprunts et dettes |  | 5 000,00 €      |



|                      |                       |                                |                       |
|----------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|
| 040 Amortissements   | 115 571,57 €          | 21 Immobilisations corporelles | 1 942 564,98 €        |
| 001 Excédent reporté | 1 826 993,41 €        |                                |                       |
| <b>TOTAL</b>         | <b>1 947 564,98 €</b> | <b>TOTAL</b>                   | <b>1 947 564,98 €</b> |

A titre d'information, il vous est proposé un tableau de ratios financiers.

Le 1er ratio indique la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Au-delà de 100 % nous serions obligés de recourir à l'emprunt pour les financer. Les dépenses réelles de fonctionnement étant les dépenses totales moins les dotations aux amortissements. Les recettes réelles sont pour nous la totalité de nos recettes de fonctionnement.

Le 8ème ratio, Dépenses d'équipement sur RRF représente le taux d'équipement, c'est à dire l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Difficilement comparable d'une année sur l'autre. Les dépenses d'équipement s'entendent comme les immobilisations corporelles, incorporelles et en cours

Le 9ème ratio reprend la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat et en constante diminution depuis quelques années.

Ce tableau bien que très instructif doit être relativisé depuis le début de 2018 suite aux changements importants qui sont intervenus pour notre commune, et qui modifient très sensiblement le niveau de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement et donc l'analyse comparative sur plusieurs années

Ainsi à périmètre équivalent, c'est-à-dire sans la partie de la redevance reversée à Charbonnières (2 042 K€ estimés pour 2019), les premiers, deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et huitièmes seraient respectivement de 84 % (contre 89 %), de 1169 € (contre 1644 €), 987 € (contre 1462 €), de 38 % (contre 25 %), de 97 % (contre 69.4 %). La population a été estimée à 4300 habitants pour 2019

| <b>RATIOS DIVERS</b>  |               |               |               |               |                                |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|
|   | <b>2016</b>   | <b>2017</b>   | <b>2018</b>   | <b>2019</b>   | <b>Moyenne Strate 2016/hab</b> |
| Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement | <b>74 %</b>   | <b>79 %</b>   | <b>84 %</b>   | <b>89 %</b>   | <b>90.3 %</b>                  |
| RRF/habitants   | <b>1328 €</b> | <b>1288 €</b> | <b>1725 €</b> | <b>1644 €</b> | <b>1020 €</b>                  |
| DRF/habitants   | <b>978 €</b>  | <b>1007 €</b> | <b>1448 €</b> | <b>1462 €</b> | <b>839 €</b>                   |
| Frais Personnel/DRF   | <b>40 %</b>   | <b>38 %</b>   | <b>27 %</b>   | <b>25 %</b>   | <b>52,3 %</b>                  |
| Encours Dette   |               | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>795 €</b>                   |
| Produit Impositions directes/pop  |               | <b>356 €</b>  | <b>358 €</b>  | <b>358 €</b>  | <b>464 €</b>                   |
| Dépenses Equipement /pop  | <b>400 €</b>  | <b>828 €</b>  | <b>197 €</b>  | <b>1142 €</b> | <b>262 €</b>                   |
| Dépenses Equipem/RRF  | <b>29 %</b>   | <b>61 %</b>   | <b>11,4 %</b> | <b>69,4 %</b> | <b>23.7 %</b>                  |
| DGF/habitants   | <b>38 €</b>   | <b>14 €</b>   | <b>6 €</b>    | <b>- 9 €</b>  | <b>161 €</b>                   |

Jean Philippe JAL note favorablement que l'excédent de fonctionnement a été multiplié par 20 en un an. Il souhaite revenir sur deux points en particulier. Le premier étant l'important investissement fait sur la fin de mandat et qui nécessitera dans 15 ou 20 ans d'importants investissements au même moment ce qui pourrait être compliqué. En second point, Il y a un an, la commune a signé la convention avec Charbonnières-les Bains sur la répartition 53/47 (même si il aurait préféré 57/43) et il souhaiterait savoir si un bilan a été fait. A savoir par exemple si le potentiel fiscal de la commune de Charbonnières a augmenté ou si leurs recettes ont augmenté également. Gilles PILLON répond que non, pour l'instant aucun bilan n'a été fait. C'est suite aux comptes administratifs 2018 que les analyses pourront être faites. Actuellement, il n'y a aucun impact sur la loi SRU. C'est la seule chose qui peut être donnée, puisque la commune vient de recevoir la notification de sa contribution financière.

Le Conseil municipal à la majorité, Robert CASSARD et Thérésa ZENGA s'abstenant, adopte le budget principal et le budget annexe locaux 2019 de la commune tel que détaillés ci-dessus.

---

---

**Rapport N° 09-27/03/2019**  
**Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2019**

---

---

Gilles PILLON présente le rapport.

Le vote des taxes locales doit être effectué chaque année avant le 15 avril, terme reporté au 30 avril lors des années d'élections municipales. Le vote intervient à partir de la matrice (N° 1259 TH-TF) fournie par les Services Fiscaux, permettant de calculer le produit attendu des taxes locales pour la partie communale.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le budget primitif a été établi, pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive et la 11<sup>ème</sup> année de l'équipe municipale en place, sur la base de la stabilité des taux communaux. Ces taux restent ainsi parmi les plus faibles de la Métropole de Lyon et ce, d'autant que nous ne fiscalisons pas les contributions aux syndicats, contrairement à la plupart des communes. Il vous est donc proposé de reconduire les taux à l'identique, soit :

|   |         |
|---|---------|
| Taxe d'habitation                           | 9,68 %  |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 11,10 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 23,06 % |

Bien que nous ne soyons toujours pas en possession de la matrice fiscale, le vote des taux sans augmentation n'aura aucune incidence négative sur la prévision budgétaire dont le montant prévisionnel 2019 à 1 540 000 € correspondant au montant perçu en 2018 (1 513 321 €) et la revalorisation des bases décidées par les pouvoirs publics.

Gilles PILLON met au vote cette proposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux ci-dessus indiqués qui sont donc inchangés pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive.

---

---

**Rapport N° 10-27/03/2019**  
**Autorisation donnée au Maire de procéder à un**

---

---

## **abondement du Fonds d'Initiative Communale (FIC) 2019**

---

---

Gilles PILLON présente le rapport.

Le Fonds d'Initiative Communale est une enveloppe budgétaire allouée par le Conseil Métropolitain à chaque commune de son territoire, afin de pouvoir faire engager par ses services mais sous l'initiative des communes, des travaux de proximité et de sécurité.

Cette enveloppe peut être abondée à même hauteur que le montant attribué aux communes. Le montant prévisionnel du FIC 2019 s'élèverait à 60 000 € (inchangé ces dernières années).

L'abondement du FIC, conjugué au FIC et au budget de proximité, permettrait la réfection des trottoirs rue de Paris entre le rue des Bergeonnes et la rue de Fontbonne, la création d'un trottoir rue du Charpenet sur la partie urbanisée (allée des Prés et allée de Fontvielle), la fin de l'aménagement de la rue de Fontbonne au droit du nouveau lotissement des Vignes, la réfection des places de stationnement autour de l'Eglise et le ravalement du mur de soutènement de la rue de la mairie.

Gilles PILLON souhaite évoquer en plus du FIC les autres aménagements au titre de la programmation pluri annuelle d'investissement. Au mois de mai vont commencer les travaux de la fin de la rue de Paris (vers le pont de Lozanne) qui avait été oublié par le Département. En juin / juillet, les travaux de réaménagement de la rue de la Gare avec création d'un trottoir d'1 mètre 40 tout le long à partir du rondpoint du Colombier, jusqu'au passage piéton surélevé rue du Grand Champs. Sur le côté droit en descendant, ce sera des aménagements avec béton drainant et glissière de protection. Il précise aussi que la création d'un passage surélevé à l'intersection de la rue de Fontbonne et de la rue de Paris interviendra en même temps que les travaux de la rue de Paris, tout comme la création de trottoirs rue du Charpenet côté ouest sur la partie urbanisée après l'intersection avec la rue des Gravelines et 2 des 3 dos d'ânes seront supprimés.

Robert CASSARD souhaite savoir pourquoi l'aménagement des trottoirs s'arrête allée de Fontvielle et ne continue pas plus bas.

Gilles PILLON répond qu'il faut gérer les budgets et que d'année en année il sera possible de tout aménager. Si le budget n'est pas utilisé en plein il sera alors possible d'aller plus loin.

Robert CASSARD ajoute que la circulation est de plus en plus importante rue du Charpenet du fait du Parc d'activité, bien que situé sur Lentilly et le transfert de la société Darçay et que les véhicules roulent très vite sur cette rue.

Gilles PILLON indique que pour l'instant, la commune aménage ce qui est possible mais que dès à présent il a été demandé à la Métropole d'étudier la création du trottoir sur le linéaire manquant en exerçant les droits donnés par l'Emplacement Réservé inscrit au PLU-h.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise l'abondement du FIC 2019 pour un montant de 60 000 € afin de pouvoir réaliser le maximum de travaux de proximité apportant un meilleur confort et une meilleure sécurité, et d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

---

---

**Rapport N° 11-27/03/2019**

---

---

---

---

## **Attribution d'une subvention à Lyon Métropole Habitat pour la réservation de 8 logements sociaux dans le cadre de l'opération Les Hameaux**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Lyon Métropole Habitat a acquis 8 logements sociaux (maison individuelle) avec 8 garages accolés, sis rue des Etangs, auprès de Bouygues Immobilier dans le cadre de leur programme Les Hameaux.

Cette opération qui comporte 5 logements PLUS (1 T3 et 4 T4) et 3 logements PLA-I (1 T3 et 2 T4) a fait l'objet d'une décision favorable de financement de la Métropole en date du 31 décembre 2016.

Conformément à la délibération de la Métropole de Lyon en date du 10 novembre 2016, la participation de la commune est sollicitée sur la base du forfait minimum de 35 euros/m<sup>2</sup> de surface utile.

L'opération développant 673,85 m<sup>2</sup>, l'aide de la commune serait de 23 584,73 €.

Gilles PILLON indique qu'à sa connaissance toutes les maisons sont vendues et que les logements sociaux auront un début de bail au 1<sup>er</sup> avril 2019. Il ne connaît pas la typologie exacte des familles qui vont prochainement s'installer mais il ressort que beaucoup de jeunes enfants, notamment pour des inscriptions en Maternelle vont s'installer. Il va d'ailleurs y avoir une ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe en maternelle qui devrait se faire et être pérenne l'année suivante mais avec des effectifs moins importants.

Bernard PONCET ajoute qu'un tableau avait été effectué sur le suivi de la pyramide des âges et de la constitution des foyers qui était susceptible de venir s'installer sur la commune. Ce tableau avait été fait justement concernant la problématique liée aux écoles. La majorité des enfants qui venaient dans les maisons des Hameaux, étaient en Élémentaire mais la plupart étaient collégiens.

Gilles PILLON ajoute aussi que ce n'est pas pour rien que le projet de l'EAJE a été lancé afin qu'il arrive au moment où la population en a le plus besoin. Les participations de la CAF sont liées à un taux de fréquentation mais avec des fréquentations calculées à l'heure. Il faut donc optimiser les 22 places pour trouver des heures afin de répondre au pourcentage de remplissage qui permet de tenir les participations de la CAF. Ce système pénalise certains parents qui peuvent ne pas avoir de place mais en même temps si on satisfait tout le monde, on ne pourrait pas répondre au taux de fréquentation et donc les participations de la CAF ne seraient pas versées. S'il n'y avait plus de participations de CAF, l'EAJE ne serait plus viable car le coût est tel qu'il ne pourrait être supporté seul par la commune.

Malika VERLIERE précise qu'il faut un taux de remplissage de 70% de 8h à 18h et heureusement tous les enfants ne sont pas là de 08 h 00 à 18 h 00. Il y a des enfants présents sur plusieurs jours et du coup peu de possibilités d'accueillir des cas exceptionnels.

Gilles PILLON précise qu'il s'agit d'un travail presque mathématique pour arriver à atteindre ces 70 %. L'année précédente, le taux était tout juste au-dessus des 70 %.

Malika VERLIERE ajoute que c'est pour cette raison qu'il y a une fermeture presque systématique d'une semaine pendant les vacances scolaires sous peine de quoi ce taux ne pourrait être atteint du fait de la fréquentation en baisse pendant les vacances.

Françoise HILBRUNNER demande si avec l'obligation prochaine de scolariser les enfants de 3 ans toute la journée à l'école, la fréquentation en crèche va forcément baisser.

Malika VERLIERE répond que cette obligation n'est pas encore signée et que sur la commune cette pratique se fait déjà du coup ça ne change pas les chiffres de fréquentation de l'EAJE.

Gilles PILLON ajoute que l'ouverture de la 5<sup>è</sup> classe de maternelle n'est pas encore officielle mais qu'elle a été anticipée au vue des effectifs annoncés. Tout a été prévu aussi bien dans le bâtiment scolaire qu'au niveau du personnel scolaire pour pouvoir gérer cette ouverture.

Le conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention de 23 584,73 € à Lyon Métropole Habitat et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire pour l'attribution de cette subvention.

---

---

**Rapport N° 12-27/03/2019**  
**Contribution financière au Syndicat Intercommunal de Gestion**  
**des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) au titre de**  
**l'année 2019**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Le SIGERLY a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes. Il est toutefois possible aux communes de décider de ne pas recouvrer cette contribution sur la fiscalité des ménages mais d'inscrire cette participation à son budget.

Au titre de l'année 2019, l'inscription au budget de cette participation s'élève à la somme de 310 478,76 € (314 922,65 € en 2018) couvrant :

- le fonctionnement de la compétence de l'éclairage public pour 126 600,16 €,
- les travaux d'éclairage public pour 84 508,37 €,
- la dissimulation des réseaux pour 99 370,23 €.

Conformément à l'orientation arrêtée lors du Débat d'Orientation Budgétaire et intégrée au Budget 2019, il vous est proposé de ne pas fiscaliser cette somme mais d'inscrire le montant total de la participation de la Commune au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire le montant total de la participation de la commune au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

---

---

**Rapport N° 13-27/03/2019**  
**Complément à la délibération DB-06/12/2018-**  
**06 du 06 décembre 2018 sur la fixation des tarifs**  
**communaux 2019**

---

---

Pascal DESSEIGNE présente le rapport.

Lors de sa séance du 06 décembre 2018, le conseil municipal a fixé les tarifs communaux pour 2019.

Nous avons été saisis par l'association Festival Farwest Lyonnais, d'un projet d'organiser un regroupement d'amateurs d'objets et produits américains sous la Halle sous forme d'un vide grenier spécialisé. D'autres animations organisées par des associations tourelloises sur cet espace avec perception d'un prix de location d'un espace perçu directement par l'association peuvent aussi intervenir.

Aussi, il vous est proposé de prévoir un tarif sur la base d'un droit de place forfaitaire pour toute association tourelloise qui organiserait une manifestation payante sous la Halle, à hauteur d'une fois par an, pour un montant de 45 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport.

---

---

**Rapport N° 14-27/03/2019**  
**Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du**  
**service public de prévention et de gestion des**  
**déchets**

---

---

La Métropole de Lyon est compétente pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et valorisation). En 2017, le périmètre de la collectivité couvre 59 communes pour un total de 1 370 678 habitants.

Parce que la gestion des espaces publics nécessite d'assurer une plus grande proximité aux territoires, aux habitants et aux maires, les services de la collecte des déchets ont été regroupés, avec les services de la voirie et du nettoyage, dans une direction Territoires Services Urbains.

Ainsi, à partir de mai 2017, les mairies bénéficient d'un interlocuteur unique pour l'ensemble des activités des services urbains.

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- La situation de la collecte par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.
- Les recettes et dépenses du service par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport complet est consultable en mairie.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de cette communication.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.**

Questions Diverses :

Françoise HILBRUNNER demande ce qu'il en est des déchets qui ne sont pas ramassés sur la commune.

Gilles PILLON explique qu'un collectif de personnes de la collecte de la Métropole a engagé un mouvement de grève. La Métropole a engagé des négociations avec l'intersyndical qui n'est à priori pas complet puisque la FO se serait retirée de cette intersyndical. Sachant que les syndicats ne sont pas le collectif. Pour l'instant, les négociations sont en cours. Une séance de négociation s'est tenue le 26 mars en fin de matinée et une autre se tiendra le 28 mars. La commune est tenue informée jour après jour de la situation. Pour ce qui est du ramassage des poubelles, c'est une compétence de la Métropole. Cela fait maintenant 2 ans, lorsque les marchés sont arrivés à terme, la moitié de la collecte était faite par le privé et l'autre moitié par la Métropole. La commune de La Tour de Salvagny était alors gérée par une entreprise du secteur privé. Aujourd'hui, c'est la Métropole qui effectue ce ramassage.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, sachant que la compétence appartient à la Métropole, la commune ne peut pas effectuer le ramassage car ce serait une entrave à la liberté de grève et serait alors passible du pénal. La Métropole peut faire enlever les déchets dès lors qu'il y a atteinte à la salubrité et à l'hygiène. A ce titre-là, s'il est constaté une réelle problématique, la commune fera parvenir à la Métropole de Lyon des photos. La Métropole fera passer un huissier pour constater les faits et ensuite fera enlever les poubelles. La procédure doit se faire ainsi afin qu'il n'y ait pas de délit d'entrave.

Dès à présent, sur les communes plus importantes qui ont des problèmes plus conséquents de ramassage, il y a eu des exploits d'huissiers effectués et donc les ramassages se sont faits.

Gilles PILLON rappelle que la dernière grève de 2012 a duré 12 jours. A ce jour sur la commune, il n'y a pas de problème grave. En revanche sur des communes plus proches de Lyon où les concentrations d'immeubles sont plus importantes effectivement la situation est plus dommageable. Il insiste sur le fait que la commune est très attentive à ce problème et fait un point très précis tous les jours sur la situation. L'information est transmise sur le panneau lumineux de la commune sur le site ainsi que sur l'appli de la ville.

Jocelyne BENOZILLO demande des explications sur le passage de tracteurs et l'amoncellement de terre sur l'allée du Lac.

Bernard PONCET répond que les services techniques ont prévenus au sujet de ces travaux les riverains concernés. Il s'agit d'une opération dans le cadre de l'espace naturel sensible. Le grand pré était en friche (ancienne champignonnière). La semaine dernière, l'Entreprise Bouygues qui stockait la terre végétale enlevée du Lotissement Des Hameaux se retrouve avec reliquat important de terre. Cette terre était stockée au niveau de l'allée Véronique par le biais d'une convention signée avec la mairie. Cette convention arrive à échéance fin avril, le terrain de l'allée Véronique devra donc à cette date, être remis en état comme à son origine. Il a donc été décidé, en accord avec Bouygues, de récupérer cette bonne terre végétale afin de réaménager les abords de l'allée du Lac. Le but étant de réussir à faire un beau pré dans l'éventualité d'une agriculture future. Il a été demandé à la Police municipale de faire également un rappel au conducteur des engins acheminant la terre de rouler moins vite. Les circonstances du chantier font que cette opération s'est faite un peu dans la précipitation, mais ce chantier est néanmoins surveillé et maîtrisé et le rendu sera efficace.

Theresa ZENGA demande s'il est possible de remettre en place le service des encombrants.

Gilles PILLON répond qu'il s'agit d'un problème de réglementation et d'une question de coût. Le coût est très élevé et les sociétés ne sont pas favorables car elles promeuvent plutôt le tri individuel. Sur notre commune, une des demandes était surtout pour la collecte des déchets verts. Nous avons alors mutualisé avec Marcy l'Etoile pour mettre en place cette collecte de déchets verts. C'était le plus gros besoin.

Il reste cette problématique des encombrants pour les personnes âgées et handicapées qui ne peuvent pas toujours aller dans les déchèteries. Il faut pouvoir leur trouver une solution. Certaines communes testent un ramassage exclusivement pour les personnes âgées ou handicapées.

Le Maire clôt la séance à 22h05.